



Avis de convocation

Les actionnaires de Société Nationale de Sidérurgie « SONASID », sont convoqués en Assemblée générale ordinaire au siège social de la Société Nationale d'Investissement sis au 60 rue d'Alger, à Casablanca, le :

Mardi 13 juin 2017 à 10 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, approbation desdits comptes;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Fixation du montant des jetons de présence;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Démissions d'administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'administrateurs;
- Changement de dénomination d'un administrateur;
- Mandats des commissaires aux comptes;
- Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (5) jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la Loi 17-95.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires représentant au moins 2% du capital social, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- Donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, à un ascendant ou à un descendant.
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat.

Des formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires au 60 rue d'Alger Casablanca et seront disponibles sur le site internet www.sonasid.ma conformément aux dispositions de la loi 17-95.

Le Conseil d'administration

RESOLUTIONS/EXERCICE 2016

Première résolution (Approbation des comptes)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés, se soldant par une perte nette comptable de 45.943.243,19 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2016.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution (Affectation des résultats)

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la perte nette comptable de 45.943.243,19 DH au compte report à nouveau.

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs des jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2016 pour un montant brut de 80.000 MAD par administrateur.

Sixième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Sonasid représentée par M. Javier Serra CALLEJO pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Septième résolution (Démission d'administrateur)

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Pascal Genest de son mandat d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion.

Huitième résolution (Démission d'administrateur)

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Francis Lefevre de son mandat d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion.

Neuvième résolution (Ratification de la cooptation d'administrateur)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation faite par le Conseil de M. Krishnamoorthy Vikram en lieu et place de M. Pascal Genest.

Son mandat viendra à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2017.

Dixième résolution (Ratification de la cooptation d'administrateur)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation faite par le Conseil de M. Christian Quincke en lieu et place de M. Francis Lefevre.

Son mandat viendra à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2017.

Onzième résolution (Changement de dénomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale prend acte du changement de dénomination de l'administrateur RMA WATANYA dont la raison sociale, est désormais RMA.

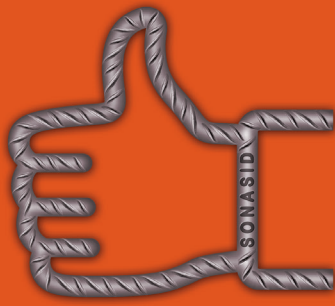
Douzième résolution (Mandat des commissaires aux comptes)

Le mandat des Commissaires aux comptes arrive à échéance cette année.

L'Assemblée décide :

Treizième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



www.sonasid.ma
 SOCIÉTÉ NATIONALE DE SIDÉRURGIE
 Société anonyme au capital de 390 000 000 MAD
 Siège social : Route Nationale n° 2 - El Aaroui - BP 551 - NADOR
 RC n° 3 555 - NADOR

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

TABLEAU DES PROVISIONS		Exercice du : 01/01/2016 au 31/12/2016						
NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	34 457 309,21	0,00	6 453 748,48	0,00	0,00	0,00	0,00	40 911 057,69
2. Provisions réglementées	78 908 845,12	0,00	0,00	1 430 958,66	0,00	0,00	18 004 572,96	62 335 230,82
3. Provisions durables pour risques et charges	89 634 563,08	0,00	0,00	26 800 000,00	0,00	0,00	8 983 451,00	107 451 112,08
SOUS TOTAL (A)	203 000 717,41	0,00	6 453 748,48	28 230 958,66	0,00	0,00	26 988 023,96	210 697 400,59
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	238 184 044,78	127 149 085,39			91 054 725,48			274 278 404,69
5. Autres provisions pour risques et charges	2 997 152,04		11 303,61			2 997 152,04		11 303,61
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00							0,00
SOUS TOTAL (B)	241 181 196,82	127 149 085,39	11 303,61	0,00	91 054 725,48	2 997 152,04	0,00	274 289 708,30
TOTAL (A+B)	444 181 914,23	127 149 085,39	6 465 052,09	28 230 958,66	91 054 725,48	2 997 152,04	26 988 023,96	484 987 108,89

TABLEAU DES CREANCES		Au : 31/12/2016						
CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	39 994 844,99	39 853 991,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Prêts immobilisés	140 853,43		140 853,43					
• Autres créances financières	39 853 991,56	39 853 991,56						
DE L'ACTIF CIRCULANT	749 318 275,14	0,00	575 935 612,37	164 427 086,56	0,00	128 173 559,02	20 646 524,70	164 087 927,22
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	96 003 658,81		96 003 658,81					
• Clients et comptes rattachés	487 742 865,29		323 315 778,73	164 427 086,56				164 087 927,22
• Personnel	477 566,69		477 566,69					
• Etat	128 173 559,02		128 173 559,02			128 173 559,02		
• Comptes d'associés	20 646 524,70		20 646 524,70				20 646 524,70	
• Autres débiteurs	12 731 901,21		3 776 325,00			0,00		
• Comptes de régularisation-Actif	3 542 199,42		3 542 199,42					

TABLEAU DES DETTES		Au : 31/12/2016						
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Emprunts obligataires	0,00							
• Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DU PASSIF CIRCULANT	988 150 967,87	0,00	988 150 967,87	0,00	0,00	102 132 057,06	1 120 874,00	55 663 770,94
• Fournisseurs et comptes rattachés	853 300 580,09		853 300 580,09					55 663 770,94
• Clients créditeurs, avances et acomptes	4 901 552,41		4 901 552,41					
• Personnel	22 600 151,42		22 600 151,42					
• Organismes sociaux	925 125,72		925 125,72			0,00		
• Etat	102 132 057,06		102 132 057,06			102 132 057,06		
• Comptes d'associés	1 120 874,00		1 120 874,00				1 120 874,00	
• Autres créanciers	678 868,85		678 868,85					
• Comptes de régularisation - Passif	2 491 758,32		2 491 758,32					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES						Au : 31/12/2016
TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture	
• Sûretés données						
• Sûretés reçues	7 647 612,38	Hypothèque		Hypothèque en 1er rang sur les titres fonciers des logements cédés		
	10 000 000,00	Hypothèque		Hypothèque de 1er rang sur un terrain pour la garanties du risque foncier évalué à 10 Millions de Dirhams des terrains litigieux cédés à la SNEC		

(1) Gage: 1 - Hypothèque; 2 - Nantissement; 3 - Warrant; 4 - Autres; 5 - (à préciser)
 (2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
 (3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL				Au : 31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT		
CAUTIONS ET AVALS	6 673 000,00	5 237 731,55		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				
- CREDIT D'ENLEVEMENT	60 000 000,00	60 000 000,00		
- CREDITS DOCUMENTAIRES & REMISES DOCUMENTAIRES & ESCOMPTÉ	493 155 000,00	652 147 000,00		
- ENGAGEMENT RELATIF AUX AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES POSTERIEUREMENT A L'EMPLOI, AUTRES QUE LES RETRAITES	86 230 000,00	86 230 000,00		
- ENGAGEMENT DE CESSION DE 12 LOGEMENTS RESTANT A CEDER UNE VALEUR GLOBALE DE	3 070 642,08	3 070 642,08		
- ENGAGEMENT DE CESSION DE TERRAIN POUR UNE VALEUR GLOBALE DE	30 629 563,79	30 629 563,79		
TOTAL MAD	679 758 205,87	837 314 937,42		
ENGAGEMENTS RECUS				
- AVALS ET CAUTIONS				
- CAUTIONS RECUS DES CLIENTS	130 930 000,00	128 480 000,00		
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN MAD	11 416 412,00	11 128 695,03		
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN EUR	8 917 715,90	8 917 715,90		
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN USD	5 482 687,50	5 482 687,50		
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN SEK	-	-		
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN GBP	-	-		
	25 816 815,40	25 529 098,43		
TOTAL MAD	11 416 412,00	11 128 695,03		
TOTAL EURO	8 917 715,90	8 917 715,90		
TOTAL USD	5 482 687,50	5 482 687,50		
TOTAL SEK	-	-		
TOTAL GBP	-	-		

ERNST & YOUNG et Associés
 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
 20100 Casablanca - Maroc

Price Waterhouse
 101, Bd Massira Al Khadra
 20100 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société
SONASID
 Route nationale n° 2
 El Aaroui - BP 551
 Nador

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société SONASID, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 258 483 761,29 compte tenu d'une perte nette de MAD 45 943 243,19.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques
 Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Hicham Diouri
Associé

Mohamed Haddou-Bouazza
Associé Price Waterhouse

101, Bd. Massira Al Khadra - 20100 Casablanca
 Tél. : 0522 779 000 / 0522 984 040
 Fax : 0522 691 196 / 0522 313 091
 IF: 01031195-RC: 34533-CNRS: 181862C



www.sonasid.ma

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SIDÉRURGIE
Société anonyme au capital de 390 000 000 MAD
Siège social : Route Nationale n° 2 - El Aaroui - BP 551 - NADOR
RC n° 3 555 - NADOR

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Compte de résultat Consolidé		
MMAD	2016.12	2015.12
Chiffre d'affaires	3 114,7	3 529,3
Autres produits de l'activité	-36,1	-195,9
Produits des activités ordinaires	3 078,6	3 333,4
Achats	-2 435,9	-2 682,8
Autres charges externes	-234,6	-262,2
Frais de personnel	-173,2	-185,6
Impôts et taxes	-61,8	-62,6
Amortissements et provisions d'exploitation	-242,2	-246,2
Autres produits et charges d'exploitation	22,2	77,3
Charges d'exploitation courantes	-3 125,5	-3 362,2
Résultat d'exploitation courant	-46,9	-28,8
Cessions d'actifs	-	0,4
Résultats sur instruments financiers	0,5	0,2
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-21,8	-17,9
Autres produits et charges d'exploitation	-21,3	-17,3
Résultat des activités opérationnelles	-68,3	-46,1
Produits d'intérêts	6,6	3,8
Charges d'intérêts	-13,1	-13,9
Autres produits et charges financiers	7,9	14,3
Résultat financier	1,4	4,2
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	-66,8	-41,9
Impôts sur les bénéfices	-30,8	-18,7
Impôts différés	34,9	-1,7
Résultat net des entreprises intégrées	-62,7	-62,3
Intérêts minoritaires	-0,2	-0,2
Résultat net - Part du groupe	-62,5	-62,1
Résultat net par action en dirhams	-16,02	-15,92
- de base	-16,02	-15,92
- dilué	-16,02	-15,92
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	-16,02	-15,92
- de base	-16,02	-15,92
- dilué	-16,02	-15,92

Etat de la situation financière		
	Exercice 2016	Exercice 2015
Actif (En MMAD)		
Immobilisations incorporelles	7,8	3,2
Immobilisations corporelles	1 598,3	1 727,6
Autres actifs financiers	40,1	40,1
Impôts différés actifs	140,2	17,8
Actifs non-courants	1 786,4	1 788,7
Autres actifs financiers courants	0,7	0,2
Stocks et en-cours	688,7	859,5
Créances clients	379,6	339,9
Autres débiteurs courants	271,4	261,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	554,5	715,4
Actifs courants	1 895,0	2 176,2
TOTAL ACTIF	3 681,4	3 964,9
Passif (En MMAD)		
Capital	390,0	390,0
Primes d'émission et de fusion	1,6	1,6
Réserves	1 557,3	1 615,4
Résultats net part du groupe	-62,5	-62,1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 886,4	1 945,0
Intérêts minoritaires	1,6	1,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 888,0	1 946,8
Provisions non courantes	107,5	89,6
Avantages du personnel	84,7	84,7
Impôts différés passifs	300,4	211,2
Autres créditeurs non courants	33,7	36,4
Passifs non courants	526,3	421,9
Provisions courantes	0,5	1,1
Dettes financières courantes	200,7	521,4
Dettes fournisseurs courantes	869,4	831,6
Autres créditeurs courants	196,5	242,2
Passifs courants	1 267,0	1 596,3
TOTAL PASSIF	1 793,4	2 018,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3 681,4	3 964,9

Etat du résultat global consolidé		
En millions de dirhams	2016	2015
Exercices du 1er Janvier au 31 Décembre		
Résultat de l'exercice	-62,7	-62,3
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies		
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	-62,7	-62,3
Dont Intérêts minoritaires	-0,2	-0,2
Résultat net - Part du Groupe	-62,5	-62,1

Etat des flux de trésorerie consolidé		
En MMAD	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	-62,7	-62,3
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	195,9	174,1
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-0,5	-0,2
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	-0,4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	132,7	111,2
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-4,1	20,4
Elim. du coût de l'endettement financier net	13,1	13,9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	141,7	145,5
Incidence de la variation du BFR	110,2	44,6
Impôts différés	-	-
Impôts payés	-30,8	-18,7
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	221,1	171,4
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-48,2	-72,2
Variation des autres actifs financiers	0,0	0,1
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	0,4
Intérêts financiers versés	-13,1	-13,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-61,3	-85,7
Remboursement de dettes résultant de contrats loc-fin.	-25,2	-23,5
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-	-159,9
Variation des comptes courants associés	-	0,0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-25,2	-183,4
Variation de la trésorerie	134,6	-97,7
Trésorerie d'ouverture	219,2	316,9
Trésorerie de clôture	353,8	219,2
Variation de la trésorerie	134,6	-97,7

Tableau de variation des capitaux propres consolidés							
En MMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015.12	390,0	1,6	1 645,9	127,6	2 165,2	2,0	2 167,1
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	127,6	-127,6	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-159,9	-	-159,9	-	-159,9
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-62,1	-62,1	-	-62,1
Autres mouvements	-	-	1,8	-	1,8	-0,2	1,6
Situation à l'ouverture de l'exercice 2016.12	390,0	1,6	1 615,4	-62,1	1 945,0	1,8	1 946,8
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-62,1	62,1	-	-	-
Dividendes versés							
Changement de méthodes comptables							
Part du groupe dans le résultat				-62,5	-62,5		-62,5
Autres mouvements			3,9		3,9	-0,2	3,7
Situation à la clôture de l'exercice 2016.12	390,0	1,6	1 557,3	-62,5	1 886,4	1,6	1 888,0



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

RESUME DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Référentiel comptable retenu :

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales règles et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants. Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations corporelles, les stocks, les impôts différés et les provisions.

4. Principes et périmètre de consolidation

4.1 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse. Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 31 décembre 2014.

4.2 Périmètre de consolidation

	31 Décembre 2016			31 Décembre 2015		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

5. Principales règles et méthodes comptables :

5.1 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité).

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

5.3 Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19R

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

5.4 Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

5.5 Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016

	31 Décembre 2016			31 Décembre 2015		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

Par ailleurs, le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe SONASID au 31 décembre 2016 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Sonasid, à l'adresse suivante : www.sonasid.ma.

Ce jeu complet comprend outre le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés, les notes annexes choisies conformément aux dispositions de la norme IAS 34 (norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire).

ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20100 Casablanca - Maroc

Price Waterhouse
101, Bd. Massira Al Khadra - 20100 Casablanca
20100 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société SONASID
Route nationale n° 2
El Aaroui – BP 551
Nador

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société SONASID et de sa filiale (Groupe SONASID), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 888 010 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 62 681.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe SONASID constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 24 mars 2017

Hicham Diouri
Associé

Mohamed Haddou-Bouazza
Associé **Price Waterhouse**
101, Bd. Massira Al Khadra - 20100 Casablanca
Tél. : 0522 779 000 / 0522 984 040
Fax : 0522 591 136 / 0522 313 091
IF: 01031195-RC: 34553-CNSB: 161862C